

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS

« Gagnez vos places pour le concert de Jérémie Frerot »

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

La Ville d'Herblay-sur-Seine organise le jeu-concours « Gagnez vos places pour le concert de Jérémie Frerot » qui se déroulera du mercredi 16 au samedi 26 novembre jusqu'à minuit.

Pour participer au jeu concours il faut :

Pour Instagram :

- S'abonner aux comptes : @herblayculture @ville_herblaysurseine @jeremyfrerot
- Liker le post publié le mercredi 16 novembre,
- Tagger 2 amis dans les commentaires.

Pour Facebook :

- S'abonner aux comptes : @theatrerogerbarat @villeherblaysurseine @jeremyfrerot
- Liker le post publié le mercredi 16 novembre,
- Tagger 2 amis dans les commentaires.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées uniquement à contacter les gagnants pour la remise des lots et ne seront pas collectées par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est gratuit et ouvert à tout public, sans condition d'âge.

Le seul fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours consiste à :

Pour Instagram :

- S'abonner aux comptes : @herblayculture @ville_herblaysurseine @jeremyfrerot
- Liker le post publié le mercredi 16 novembre,
- Tagger 2 amis dans les commentaires.

Pour Facebook :

- S'abonner aux comptes : @theatrerogerbarat @villeherblaysurSeine @jeremyfrerot
- Liker le post publié le mercredi 16 novembre,
- Tagger 2 amis dans les commentaires.

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Le jeu-concours récompensera 3 gagnants pour leur participation.

Les résultats du jeu-concours seront communiqués sur les réseaux sociaux du Théâtre Roger Barat et de la Ville, au maximum 15 jours après la fin de l'opération.